

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF362

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 71 QUINQUIES

À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2022 »,

l'année :

« 2021 »

et à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir le présent article dans sa version issue de l'Assemblée nationale.